

Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029

62330 ISBERGUES Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail: contact@ville-isbergues.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
portant sur
la délégation des fonctions
d'Officier d'Etat-Civil

Le Maire de la commune d'ISBERGUES.

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'empêchement du Maire et de ses adjoints,

ARRETE

Article 1er: Madame Véronique LUPART, conseillère municipale de la Ville d'Isbergues, est déléguée pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'officier d'état-civil de ladite Ville à l'occasion de plusieurs mariages qui doivent être célébrés le samedi 18 mai 2024.

<u>Article 2</u>: Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE pour avis.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 1 4 MAI 2024

Publié le 1 4 MAI 2024

Le Maire,

David THELLIER